



Le suivi sanitaire de la qualité de l'eau de baignades du Bassin d'Arcachon

Les 29 points de surveillance ont été choisis en fonction de l'importance de la fréquentation des plages, de la nature des lieux et des risques potentiels de pollution pouvant exister, dus notamment aux apports terrestres via le réseau pluvial, les cours d'eau et les crastes. Chaque site a fait l'objet d'une étude de vulnérabilité aux pollutions potentielles, dite « profil de baignade ».

Sur le Bassin d'Arcachon, le réseau d'assainissement des eaux usées (sans aucun rejet au Bassin) et la gestion des eaux pluviales (qui impose l'infiltration à la parcelle) sont pensés et construits dans l'objectif de préserver la qualité des eaux. Les classements des baignades illustrent l'efficacité des mesures prises.

Le contrôle réglementaire de la qualité des eaux de baignade est assuré par l'ARS qui a mandaté un laboratoire pour réaliser les prélèvements et les analyses.

La fréquence d'échantillonnage est d'au moins 4 prélèvements durant la saison balnéaire (dont un prélèvement entre 10 et 20 jours avant la date de début de saison), et d'autre part d'un laps de temps inférieur ou égal à 1 mois entre 2 prélèvements. Sur le Bassin d'Arcachon, le programme établi par l'ARS prévoit 5 prélèvements pour les plages océanes et au moins dix prélèvements (de 11 à 14) pour les autres baignades.

En complément du contrôle réglementaire, le Service d'hygiène et de santé du SIBA réalise un autocontrôle de la qualité des eaux de baignade des sites publics. Cet autocontrôle est effectué en concertation avec les services de l'ARS afin de renforcer le dispositif réglementaire et améliorer encore le suivi de la qualité des eaux de baignade et la protection des estivants.

En fin de saison estivale, le classement de chaque baignade est effectué à partir des résultats *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux, des 4 années consécutives par méthode statistique. Il s'établit selon les catégories « excellente qualité », « bonne qualité », « qualité suffisante » ou « qualité insuffisante ».

Vous trouverez, dans l'espace téléchargement, l'évolution des résultats de la qualité des eaux de baignade depuis 1977.

Les paramètres contrôlés

2 paramètres microbiologiques : *Escherichia coli* et les entérocoques intestinaux, dont la présence dans l'eau pourrait indiquer une contamination d'origine fécale plus ou moins forte en fonction des concentrations relevées. Ces germes microbiens ne constituent pas en eux-mêmes un danger pour les baigneurs mais peuvent indiquer par leur présence, celle simultanée, de germes pathogènes dangereux.

Pour les eaux dites intérieures, telles que, par exemple, celles du lac de Cazaux, les cyanobactéries sont également suivies par l'ARS, et pour les bassins de baignades, deux paramètres viennent compléter ponctuellement le dispositif : *Pseudomonas aeruginosa* et *Staphylococcus aureus*.

Liens utiles : ARS Nouvelles Aquitaine <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-des-eaux-de-baignades>